COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2007 (convocation du 14 mai 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette. M. MARTIN Hugues. M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas. M. GUICHARD Max. M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Émilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)

Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)

M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques

M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri

M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude

M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)

Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie

Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 25 mai 2007

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT Direction des Déplacements urbains

N° 2007/0360

IVème contrat de plan Etat / Région - déviation d'Eysines

□Convention particulière pour le financement des travaux de requalification

□de la RN 2215 - Décision - Autorisation

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention en date du 10 avril 2002, notre Etablissement Public a engagé sa participation sous forme de subvention d'équipement à des opérations permettant la poursuite de l'amélioration des réseaux routiers existants, ces opérations s'inscrivant dans le cadre du IV^{ème} contrat de plan Etat / Région et dans celui du contrat d'agglomération Bordeaux Métropole 2000-2006.

Parmi ces opérations figure la déviation d'Eysines dont les clés de financement sont les suivantes :

- Etat: 27,5%

- Région Aquitaine : 27,5%

- Département de la Gironde : 22,5%

Communauté urbaine de Bordeaux : 22,5%

Au sein de cette opération, une enveloppe forfaitaire de 914 694,10 € TTC avait été arrêtée pour la remise en état, préalable au déclassement, de la section déviée (RN 2215) de la RN 215.

| Dépenses en € HT | Recettes en € HT | |
|------------------|--------------------------|------------|
| | Etat | 210 318,46 |
| 764 794,40 | Région | 210 318,46 |
| | Conseil Général | 172 078,74 |
| | Communauté Urbaine de Bx | 172 078,74 |

En application de la loi du 13 août 2004 et de ses décrets d'application, la RN 215 a été transférée au Département de la Gironde.

L'achèvement de l'opération sera assuré :

- sous maîtrise d'ouvrage du Département pour l'ensemble des travaux restant à réaliser sur la déviation proprement dite (RN 215);
- sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Bordeaux (à laquelle le Département transfèrera ultérieurement la voie) pour les travaux de requalification de la RN 2215 qui se substituent aux travaux de remise en état inscrits au programme contractualisé.

La présente convention a pour objet :

- de remplir l'obligation de remise en état de la RN 2215, comprise dans l'opération initialement inscrite au CPER,
- d'autoriser la Communauté urbaine de Bordeaux à intervenir sur la RN 2215 pour réaliser des travaux, en anticipation au transfert de domanialité,
- de fixer les conditions dans lesquelles l'Etat, la Région Aquitaine et le Département de la Gironde apporteront leur concours financier à la réalisation des travaux de requalification de la RN 2215 dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Compte tenu de ces différents éléments, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- accepter que la Communauté urbaine de Bordeaux assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de requalification pour le compte du Département dans l'attente du transfert de domanialité
- autoriser monsieur le Président à signer, la convention particulière pour le financement des travaux de requalification de la RN2215
- ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 JUIN 2007

PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2007

M. MICHEL BROQUA